

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3150/Fin.

Astrida, le 16 novembre 1950.



19

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 11 novembre 1950 et de vous faire parvenir ci-annexé, duplicata de la quittance délivrée pour votre voiture R-U 1909, il y a lieu d'autre part, de demander au bureau de la Comptabilité du Territoire de Kigali, les formulaires à remplir en cas de cession de véhicule.

En ce qui concerne votre nouvelle camionnette DODGE, il y a lieu d'établir la nouvelle déclaration à l'Impôt sur les véhicules, et d'en payer le montant au bureau du Territoire de Kigali, puisqu'actuellement vous résidez dans ce Territoire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,

10 B.

A Monsieur CARDINAEL

à

K I G A L I .